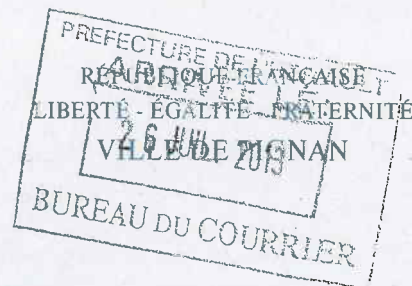




Délibération n° 63 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affaires sociales – Amélioration des conditions de vie et de logement des résidents des terrains familiaux de Pignan – Demande de subvention au titre du FEDER.

Madame Fabienne THALAMAS, Adjointe au Maire, Déléguée aux affaires sociales, expose au Conseil Municipal :

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Languedoc-Roussillon, service instructeur du dossier de subvention de la commune de Pignan, demande que le Conseil municipal précise et approuve le pourcentage de cofinancement entre les parties.

En effet, selon les règles des financements européens et en complément de la délibération du Conseil municipal n°14/2013 du 22 février 2013 approuvant le plan de financement de l'opération habitat, il convient solliciter une participation à hauteur de 50 % au titre du FEDER (programmes opérationnels 2007-2013 portant dispositifs de financement des dépenses de logement en faveur des communautés marginalisées). Le solde (50%) restant autofinancé par le budget communal.

Le montant prévisionnel global du projet est de 608 614 € TTC.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission affaires sociales, personnes âgées, personnes handicapées le 12 juillet 2013.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 63 / 2013

Objet : Affaires sociales – Amélioration des conditions de vie et de logement des résidents des terrains familiaux de Pignan – Demande de subvention au titre du FEDER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- sollicite une subvention à hauteur de 50% au titre du FEDER, dans le cadre du financement des actions en faveur du logement des communautés marginalisées ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes :

Pour : 15 (dont 4 pouvoirs)

Abstentions : 13 (M. Jean-Luc BOTELLA, Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, M. Yvan CORP, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Laurence DOUCET, Melle Laury FAGES, M. Marc GERVAIS, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Jean-Claude MONNET, M. Bernard PRIOU, M. Manuel MARTINEZ).

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 15



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN